

CERTIFICAT D'AGRÉMENT

- VU LA LOI N° 24-96 RELATIVE À LA POSTE ET AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS TELLE QU'ELLE A ÉTÉ MODIFIÉE ET COMPLÉTÉE ;
- VU LA DÉCISION ANRT/DG/N°12/04 DU 29/12/2004 FIXANT LE RÉGIME D'AGRÉMENT DES ÉQUIPEMENTS TERMINAUX ET DES INSTALLATIONS RADIOÉLECTRIQUES TELLE QUE COMPLÉTÉE PAR LA DÉCISION ANRT/DG/N°06/06 DU 28 JUILLET 2006;
- VU LA DÉCISION ANRT/DG/N°04/14 DU 17 FÉVRIER 2014 FIXANT LES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES D'AGRÉMENT DES ÉQUIPEMENTS TERMINAUX ET DES INSTALLATIONS RADIOÉLECTRIQUES ;
- VU LA DÉCISION ANRT/DG/N°08/13 DU 20 JUIN 2013 FIXANT LES CONDITIONS TECHNIQUES D'UTILISATION DES INSTALLATIONS RADIOÉLECTRIQUES COMPOSÉES D'APPAREILS DE FAIBLE PUISSANCE ET DE FAIBLE PORTÉE (A2FP) TELLE QU'ELLE A ÉTÉ MODIFIÉE ET COMPLÉTÉE PAR LA DÉCISION ANRT/DG/N°04/16 DU 19 SEPTEMBRE 2016 ;
- VU L'ENGAGEMENT DE CONFORMITÉ AUX SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DÉCLARÉES DÉPOSÉ LORS DE LA DEMANDE.

L'ANRT DÉCIDE D'ACCORDER L'AGRÉMENT À L'ÉQUIPEMENT DÉSIGNÉ CI-DESSOUS :

| | | | |
|-------------|------------------|---------------|--------------------|
| DÉSIGNATION | Torch RFID | N° D'AGRÉMENT | MR 20629 ANRT 2019 |
| MARQUE | Hypertherm | DÉLIVRÉ LE | 07/08/2019 |
| TYPE | SmartSYNC torch | EXPIRE LE | 06/08/2029 |
| FABRICANT | Hypertherm, Inc. | | |

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

| | | |
|---|-----------|-----------|
| BANDES DE FRÉQUENCES | ÉMISSION | RÉCEPTION |
| | 13,56 MHz | 13,56 MHz |
| NIVEAU DU CHAMP MAGNÉTIQUE : 60 dBµA/m @10m | | |

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES APPLICABLES :

| INTERFACES SOUMISES À L'AGRÉMENT | ASPECT TÉLÉCOMMUNICATIONS | COMPATIBILITÉ ÉLECTROMAGNÉTIQUE | SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE | EXPOSITION AUX RAYONNEMENTS ÉLECTROMAGNÉTIQUES |
|----------------------------------|---------------------------|---------------------------------|---------------------|--|
| RADIOÉLECTRIQUE RFID | ANRT-STA/IR-A2FP-RFID | EN 301489-1/3 EN 61000 | EN 60974-7 | EN 62479 |

CONDITIONS DE COMMERCIALISATION :

- LES PERSONNES, PHYSIQUES OU MORALES, QUI SOUHAITENT COMMERCIALISER L'INTERFACE RADIOÉLECTRIQUE A2FP PRÉSENTE DANS LE MATÉRIEL OBJET DU PRÉSENT CERTIFICAT DOIVENT :
 - DÉPOSER, AU PRÉALABLE, UNE DEMANDE AUPRÈS DE L'ANRT, ACCOMPAGNÉE D'UN ENGAGEMENT DUMENT REMPLI, CONFORMÉMENT À LA DÉCISION ANRT/DG/N°08/13 SUSMENTIONNÉE;
 - TENIR À JOUR UN REGISTRE COMPORTANT LES INFORMATIONS DEMANDÉES PAR LADITE DÉCISION.

CONDITIONS D'USAGE :

- LE PRÉSENT CERTIFICAT D'AGRÉMENT NE REMPLACE PAS LES ACCORDS, AUTORISATIONS ET AGRÉMENTS CORRESPONDANTS QUI DOIVENT ÊTRE SOLlicitÉS ET OBTENUS AUPRÈS DES AUTORITÉS CONCERNÉES CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR.
- L'UTILISATION DE L'INTERFACE RADIOÉLECTRIQUE A2FP PRÉSENTE DANS LE MATÉRIEL OBJET DU PRÉSENT CERTIFICAT EST LIBRE SOUS RÉSERVE DU RESPECT DES CONDITIONS D'EXPLOITATIONS PRÉCISÉES DANS LES DÉCISIONS SUSMENTIONNÉES RÉGISSANT L'USAGE DES APPAREILS DE FAIBLE PORTÉE ET FAIBLE PUISSANCE (A2FP);
- L'UTILISATION DU MATÉRIEL OBJET DU PRÉSENT CERTIFICAT DOIT SE FAIRE CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR ET DANS LE RESPECT DES VALEURS NATIONALES. AUSSI, IL NE DOIT, EN AUCUN CAS, ÊTRE DISTRIBUÉ OU COMMERCIALISÉ, À TITRE GRATUIT OU ONÉREUX, AVEC UNE CARTE GÉOGRAPHIQUE PRÉINSTALLÉE PORTANT ATTEINTE À L'INTÉGRITÉ TERRITORIALE DU ROYAUME DU MAROC.
- TOUTE MODIFICATION QUE SUBIT CE MATÉRIEL POSTÉRIEUREMENT À SON AGRÉMENT, NOTAMMENT AU NIVEAU DE SES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES, CE MATÉRIEL DEVRA ÊTRE SOUMIS À UN NOUVEL AGRÉMENT.
- EN CAS DE CHANGEMENT À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR, RENDANT NÉCESSAIRE D'APPORTER DES MODIFICATIONS AU PRÉSENT ÉQUIPEMENT OU À LA PROCÉDURE APPLICABLE POUR SON USAGE OU SON AGRÉMENT, VOTRE SOCIÉTÉ SERA TENUE DE S'Y CONFORMER.
- EN CAS D'INFRACTION À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR, CET AGRÉMENT PEUT ÊTRE SUSPENDU OU RETIRÉ. VOTRE SOCIÉTÉ EST PASSIBLE DES SANCTIONS PRÉVUES PAR LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR.

CERTIFICAT D'AGRÉMENT ACCORDÉ À :

RAISON SOCIALE : REALTIME INTERNATIONAL
 ADRESSE : C/O EBUSINESS CENTER ILOT 43B TANGER TFZ MOROCCO .

Agence Nationale de Réglementation
des Télécommunications

ANRT

Chef du Service Agréments Par Intérim

Mohamed YASSINE